

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du vendredi 17 février 2023 à 20h00**

**Présents** : Patrice BOUTET, Anthony BRETHONNIER, René BRUYERE, Claire CHAZELLE, Philippe DUREL, Jean-Paul LABE, Irène PION, Dominique RORY  
**Absents excusés** : Anthony BRETHONNIER, Arnaud CHEYLUS, Jean-Luc OBLETTE  
**Président** : Dominique RORY (Maire)  
**Secrétaire de séance** : Claire CHAZELLE  
**Date de convocation** : 14 février 2023  
**Quorum** : 7 présents sur 10 ; quorum atteint

Approbation du compte-rendu de la réunion du 20 janvier 2023

**Ordre du jour de la séance :**

- Demande de subvention Fonds Vert
- Demande de fonds de concours CCFE
- Roc 42
- Questions diverses

**1. Demande de subvention Fonds Vert : délibération 2023/04 et 05**

Monsieur le Maire rappelle le plan de financement et les subventions sollicitées dans le cadre du projet majeur de la commune. A savoir pour ce projet incluant :

- la suppression d'un point noir du village, le bâtiment de l'ancienne salle des fêtes et des locaux de l'ancien camping,
- et l'aménagement d'un complexe multiservices intégrant les locaux de la Mairie et de l'agence postale, la salle d'animation, la cantine scolaire, et des locaux dédiés aux associations,

Le montant prévisionnel des travaux, études comprises, s'élève à 1 290 000 € HT.

Pour cette phase le Maire expose qu'il est possible de solliciter l'aide de l'Etat, dans le cadre de la création du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds vert) sur deux de ces axes d'intervention :

- l'axe 1, rénovation énergétique des bâtiments publics locaux,
- et l'axe 3, réhabilitation de friches.

**PROPOSITION**

Monsieur le Maire propose alors de délibérer pour :

- l'autoriser à solliciter le financement de ces travaux via le Fonds Vert,
- lui donner tous pouvoirs pour prendre toute mesure et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

## **2. Demande de subvention : délibération n° 2023/06**

Pour le même projet, il est également possible de solliciter l'aide la Communauté de Communes Forez-Est, via un fonds de concours exceptionnel.

Ce fonds dont le montant maximum s'élève à 40 €/habitant (soit 15 800€ pour Saint-Jodard) est ouvert pour favoriser :

- La réalisation de travaux de construction d'équipements publics communaux,
- La réalisation de travaux d'amélioration du patrimoine bâti communal,
- La réalisation de travaux d'aménagement ou d'amélioration de l'espace public communal, y compris ses voies et réseaux,
- L'acquisition d'équipements, matériels ou licences logicielles par la commune,
- Les études préalables à ces opérations,

Les règles sont en substance :

- le fonds de concours doit avoir pour objet le financement de dépenses d'investissement (travaux, acquisitions, études préalables à ces dépenses) permettant de mettre en œuvre sur le territoire communal le projet de territoire de CCFE.
- la demande d'attribution du fonds de concours devra être déposée entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et le 30 septembre 2024, et son versement (subordonné à l'achèvement du projet) doit intervenir avant le 31 décembre 2025.
- le montant du fonds de concours ne peut excéder la part restant à la charge de la commune (art. L5214-16-V du CGCT).
- le versement du fonds de concours sera subordonné à l'accomplissement par la commune de démarches visant à assurer la visibilité et la publicité de l'aide financière de CCFE.
- il est par ailleurs prévu la possibilité pour les communes de solliciter la répartition du fonds de concours sur deux projets distincts.

### **PROPOSITION**

Monsieur le Maire propose alors de délibérer pour :

- L'autoriser à solliciter auprès de la CCFE le financement de ces travaux dans le cadre du fonds de concours,
- Lui donner tous pouvoirs pour prendre toute mesure et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

### **3. Autorisation pour la pose d'équipement ROC 42 : délibération n° 2023/07**

Monsieur le Maire présente le plan de relance transition énergétique du SIEL. Ce plan vise entre autres, à optimiser les consommations énergétiques de l'éclairage public, à identifier à distance les incidents et ainsi à limiter les déplacements pour la maintenance, afin de réduire l'empreinte carbone.

Le SIEL-TE va équiper d'ici fin 2023 près de 1700 armoires d'éclairage public, des adhérents lui ayant délégué la compétence, en massifiant le recours aux horloges connectées. Le SIEL installe de petits capteurs qui permettent de rendre communicant les équipements techniques.

Cela concerne donc l'éclairage public, mais aussi le chauffage, la ventilation, la surveillance des températures et du taux de CO2, les réseaux publics...

Roc 42 est un réseau d'antennes radio qui collectent et communiquent des données relevées par ces capteurs.

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager l'implantation d'un équipement technique (antenne) sur un ouvrage communal. Les conditions d'hébergement des équipements seront précisées dans la convention d'implantation. Le projet sera financé en partie par le plan de relance, le reste à charge étant porté par le SIEL-TE.

#### **PROPOSITION**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'approuver l'implantation d'un (ou plusieurs) équipement(s) technique sur la commune de Saint-Jodard,
- d'autoriser M. le Maire à signer la (ou les) convention(s) pour l'implantation d'un équipement technique sur un ouvrage communal entre la commune et le SIEL-TE-Loire,
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

### **4. Questions diverses**

#### **4.1. Chantier SNCF**

Dès le 20/03/2023 et jusqu'au 22/07/2023, des travaux de renforcement du tunnel sur le chemin du Sault (bétonnage). Ces travaux s'effectueront de nuit en semaine et impacteront les conditions de circulation sur le chemin du Sault au niveau de la zone de chantier.

M Labe indique qu'il y aura lieu de veiller à la remise en état du chemin après chantier d'autant plus qu'il se situe sur une zone qui a bénéficié récemment d'une réfection.

Monsieur le Maire indique que des photos des chaussées seront faites avant travaux et qu'un courrier sera transmis à la SNCF.

#### **4.2. Manifestations du 20 et 21 Mai : délibération 2023/08**

Une conférence sur les vitraux en la chapelle de l'OGIAP se tiendra le 20 mai. Par ailleurs, et à l'occasion du 220<sup>ème</sup> anniversaire de la mort de Barthélemy Devis, une cérémonie de commémoration en présence de Monseigneur Olivier de Germai, archevêque de Lyon, se déroulera le dimanche 21 mai, avec au programme :

- messe à l'Eglise à 10h00,
- vin d'honneur,
- pique nique dans le parc,
- visite guidée du village

#### **PROPOSITION**

Monsieur le Maire propose que le parvis de l'église, n'ayant pas aujourd'hui de dénomination, soit renommé, à cette occasion « parvis Barthélémy Devis »

La proposition est adoptée à 5 voix pour, 2 abstentions, 0 contre.

#### **4.3. Demandes de subvention**

Le Conseil Municipal après étude, n'a pas retenu quatre demandes de subvention qui lui sont soumises, car elles n'ont pas de caractère local ou leur dossier est incomplet.